



Interpellation

Mesures de contrainte et intimidation à l'encontre de requérant.e.s d'asile et de personnes solidaires: le gouvernement sort-il ses griffes?

Au lendemain du vote de la onzième révision de la loi sur l'asile, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga rappelait à l'ordre le Conseil d'Etat vaudois, lui enjoignant de rattraper son retard en matière de renvoi de personnes déboutées de l'asile ou vivant sous le coup d'une décision de non-entrée en matière dans le cadre de l'application des accords de Dublin. Ces pressions de Berne surviennent dans un contexte où les mesures de contrainte (renvois forcés, assignations à résidences, détentions administratives...) étaient appliquées avec plus de retenue dans le canton de Vaud que dans le reste du pays. Le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) confirmait alors que le canton de Vaud avait 57% de renvois en suspens de plus que la moyenne fédérale. Il est à noter qu'à partir du 1er octobre 2016, la Confédération pourra refuser de verser des indemnités forfaitaires ou pourra réclamer le remboursement des forfaits déjà versés aux cantons qui ne rempliraient pas leur obligation d'exécuter les renvois. Un chantage financier, utilisé comme moyen de pression pour l'exécution des renvois...

Au-delà du fait qu'il est normal que le 3ème plus grand canton du pays - auquel quelques 8-10% des requérants d'asile sont assignés - ait une moyenne plus élevée que la médiane nationale en la matière, cette situation est aussi due à la réalité sociale et politique du canton. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le SEM rappelle aux autorités vaudoises leur manque de zèle pour renvoyer des personnes déboutées de l'asile. Il y a en effet une tradition forte de soutien aux requérant.e.s d'asile et d'accueil des migrant.e.s dans le canton de Vaud, et ceci depuis plusieurs décennies. Des mouvements comme celui des « 523 » ou le Collectif R aujourd'hui témoignent de cet engagement associatif et citoyen auprès des personnes cherchant refuge en Suisse. Cette particularité a conduit à une politique plus mesurée de la part du gouvernement cantonal à l'égard des personnes déboutées. Elle a contribué à freiner les renvois. C'est à cette politique plus mesurée qu'il faut lier le vote du Grand Conseil vaudois en faveur de la résolution présentée par le député Serge Melly le 12 mai 2015, demandant la suspension des « renvois Dublin » vers l'Italie pour les requérants d'asile du canton.

Les associations et collectifs citoyens observent, ces derniers mois, une systématisation de la mise en oeuvre de mesures de contrainte à l'encontre de migrants assignés au canton de Vaud. Sur décision du Service de la Population (SPOP), les requérants déboutés de l'asile, y compris celles et ceux relevant des accords de Dublin, se voient assignés à résidence par la Justice de Paix de manière quasi systématique. Ces mesures de contraintes privent ces personnes du droit fondamental à la liberté de mouvement, afin qu'elles soient plus faciles à « cueillir » lorsque la police vient les chercher pour les expulser. De plus, ce dispositif complique les démarches administratives quotidiennes de ces personnes liées aux exigences du SPOP et du SEM. Et en cas de non-respect de l'assignation, ces personnes risquent une condamnation pénale qui limiterait significativement leur chance, déjà limitée, de voir leur situation se régulariser. La généralisation de ces assignations les incite à disparaître sans ressources, sans accès aux soins de base et sans aucun avenir, faisant par ailleurs croître le nombre de personnes sans-papiers.

Le 27 août 2016, les autorités de police ont refermé leur filet sur deux habitants du Refuge Mon Gré, hébergé par la paroisse du même nom, et organisé par le Collectif R. Réalisées en marge d'une course caritative en soutien aux réfugiés, ces arrestations sournoises sont une première pour des requérants vivants au sein du refuge du Collectif R depuis son ouverture en 2015. Les deux personnes arrêtées ont été renvoyés respectivement en Croatie et en France. Le premier, Afghan de confession musulmane, a été redirigé vers un pays où l'accueil des réfugiés prend les contours d'une crise humanitaire, et où les personnes musulmanes subissent de graves persécutions. Le deuxième risque d'être renvoyé en Algérie depuis la France, et ce en vertu d'un accord de réadmission entre ces deux pays. Réfractaire de l'armée du régime Bouteflika, un retour au pays est de tous les dangers pour lui.

Dans la foulée, trois personnalités publiques du réseau de parrains et marraines du Collectif R ont vu leur domicile perquisitionné le 15 septembre 2016 à l'aube. La police de sûreté avait mandat de

fouiller le domicile de la conseillère communale de Lausanne et présidente des Verts Lausannois Léonore Porchet, celui du conseiller communal de Lausanne et secrétaire politique de solidaritéS-Vaud Pierre Conscience, ainsi que celui de l'écrivaine romande Céline Cerny, à la recherche des personnes qu'elles parrainent et de documents de voyage et d'identité qui auraient pu s'y trouver cachés. Une première pour le Collectif R et le réseau de parrains et marraines qui n'avait jusqu'alors jamais subi de telles intimidations. Sont également membres de ce réseau, notamment, l'ancien conseiller aux Etats Luc Recordon, l'ancien conseiller national Jacques Neyrinck, les députés du Grand Conseil Manuel Donzé et Raphael Mahaim, le conseiller municipal David Payot, la présidente du Centre Social Protestant Hélène Küng, les écrivains Jérôme Meizoz et Blaise Hoffman ou encore le chanteur Michel Bühler. Cette forme d'intimidation à l'encontre de citoyens solidaires des réfugiés est inadmissible. Elle vise à dissuader ces personnes de poursuivre leurs actions de solidarité. Elles vont à contrecourant de la multitude d'initiatives locales lancées ces dernières années (les réseaux « Un village, une famille pour les réfugiés », les « villes-refuges », entre autres) et de l'engagement citoyen auprès des oeuvres d'entraides, des communautés religieuses actives sur le domaine de l'asile ou encore du Collectif R.

Dans ce contexte, les députés soussigné-e-s adressent au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le SPOP a-t-il modifié sa pratique en matière de mesures de contrainte et de renvois forcés depuis le début de l'année 2016? Auquel cas, l'a-t-il fait sur décision du Conseil d'Etat?
2. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il la recrudescence de mesures de contrainte, en particulier d'assignations à résidence, observées sur le terrain par plusieurs associations?
3. Alors même que le nombre de nouvelles demandes d'asile enregistrées durant mois d'août 2016 a diminué de 34% par rapport à 2015, le Conseil d'Etat entend-il encore accélérer la mise en oeuvre des renvois de requérants d'asile assignés au canton de Vaud?
4. De quelle manière le Conseil d'Etat entend-il réagir face aux pressions financières que la Confédération entend mettre en oeuvre dès le 1er octobre 2016?
5. Le Conseil d'Etat considère-t-il comme admissible les arrestations des deux habitants du refuge Mon-Gré, menacés de « renvois Dublin » le 27 août 2016, à la marge d'une manifestation sportive de soutien?
6. Le Conseil d'Etat considère-il comme admissible les perquisitions menées au domicile de deux conseillers communaux lausannois et d'une écrivaine par la police de sûreté, à la recherche de personnes menacées de « renvois Dublin »?
7. Le Conseil d'Etat ne craint-il pas que l'application systématique des mesures de contrainte pousse dans la clandestinité une quantité grandissante de requérant.e.s d'asile, faisant ainsi grossir le nombre de personnes sans-papiers sur le territoire cantonal?

Le 20 septembre 2016

Jean-Michel Dolivo

MANUEL DONZE

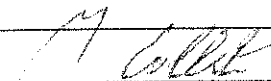

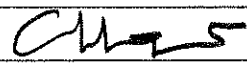
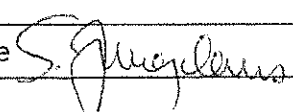
SERGE MELLY

RAFAEL MAHAM

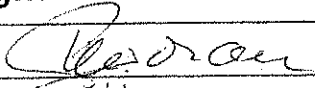
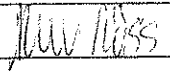
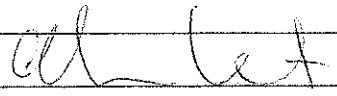
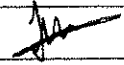
DENIS-O. MIFILLEFER

(Souhaite développer)

Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2016

Ansermet Jacques	Clément François	Ehrwein Nihan Céline 
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel 	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Cretegny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Cretegny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne 	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Despot Fabienne	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane 
Cherbuin Amélie	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Chevalley Christine	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Jean-Rémy	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne 
Chollet Jean-Luc	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette	Keller Vincent 
Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2016

Krieg Philippe	Oran Marc 	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schobinger Bastien
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pillonel Cédric 	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Randin Philippe	Stürner Felix
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Räss Etienne 	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Renaud Michel	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Michel	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Modoux Philippe	Roulet Catherine 	Volet Pierre
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Vuarnoz Annick
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Vuillemin Philippe
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wüthrich Andreas
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Wyssa Claudine
Nicolet Jean-Marc	Sansonnens Julien 	Züger Eric